



Flash Défense des Retraités N°9 - Septembre 2020

Chers (es) collègues adhérents et sympathisants à notre noble association.

C'est la rentrée, nous reprenons la diffusion des travaux de notre commission, de nos interventions à différents niveaux, de nos pistes de réflexion. Tel est le but principal de notre « **Flash Défense des Retraités** ».

Nous espérons par ce support numérique rendre plus lisible nos actions et aussi vous informer plus fréquemment.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre implication et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association :

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Actualité	L'EPIDEMIE est toujours là	En cette rentrée, le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la COVID 19. Adoptez les bons réflexes avec le port du masque, la distanciation, le lavage des mains pour protéger les autres et nous- mêmes de la contamination. Faisons preuve de solidarité par une veille téléphonique active Cf. ANRINFO 20-16
Réforme des Retraites	La réforme «se fera avant la fin du quinquennat», annonce Laurent Pietraszewki.	On a un engagement avec les Français, de transformation de notre système de retraites pour en faire quelque chose de plus juste, de plus solidaire, a déclaré le secrétaire d'Etat chargé du dossier et de la santé au travail, le 31 août sur une radio. Ainsi même si les « enjeux d'aujourd'hui concernent plutôt la reprise de l'activité malgré la circulation du virus, je suis là pour faire cette transformation du système de retraites». <i>Source AFP</i> l'ANR sera attentive à toute évolution.
Dépendance Autonomie	5ème branche de la protection sociale. Grand Âge et Autonomie.	Annoncé depuis 2007 et sans cesse repoussé, le débat sur une 5e branche est à nouveau lancé. Le 23 juillet 2020, l'Assemblée nationale a adopté définitivement les projets de loi relatifs à la dette sociale et à l'autonomie Laurent Vachey, Inspecteur général des finances, par lettre de mission mène actuellement une large concertation sur la création de cette nouvelle branche pour formuler des recommandations et des propositions qui figureront dans le rapport du gouvernement présenté aux parlementaires d'ici le 30 septembre 2020. Brigitte Bourguignon a annoncé aussi le lancement du "Laroque de l'autonomie", du nom de Pierre Laroque, considéré comme le "père fondateur" de la Sécurité sociale. Après le Ségur de la santé, il s'agit de réunir tous les acteurs de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie pour trouver un consensus autour de la construction de la 5e branche de la Sécurité sociale et de la loi Grand Âge et Autonomie.

<p>Impôts</p>	<p>Ouverture du service de correction en ligne de votre déclaration des revenus 2019</p>	<p>Vous avez déclaré vos revenus 2019 en ligne. Si vous avez besoin de corriger votre déclaration de revenus, par exemple si vous avez oublié de déclarer un revenu ou indiquer des dons, vous pourrez dès à présent vous rendre dans votre espace particulier, à la rubrique « Accéder à la correction en ligne ». Ce service sera accessible jusqu'au 15 décembre. Connaissez-vous le droit à l'erreur ? Pour plus d'information, rendez-vous sur oups.gouv.fr De nombreux autres services sont également disponibles tout au long de l'année sur le site impots.gouv.fr dans votre espace particulier.</p>
<p>Fiscalité</p>	<p>Réforme des APL Le 1^{er} janvier 2021</p>	<p>La réforme des APL, consistant à prendre en compte pour leur calcul les revenus des douze derniers mois et non sur la base de ceux de l'année N-2, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019, devrait en principe entrer en vigueur au premier janvier 2021. L'annonce a été faite par Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au logement. La ministre a précisé que « le nouveau mode de calcul ajuste les aides en fonction des revenus en temps réel. Si ceux-ci augmentent, les aides baissent et s'ils diminuent, les allocations croissent ». Nota : pour les ressources prises en compte : décret N° 2019-1574 du 30/12/2019 publié JO du 31/12/2019.</p>
<p>Fiscalité</p>	<p>Taxation des Mutuelles un véritable impôt supplémentaire car les contrats d'assurance santé taxés jusqu'à présent à 13,27% le seront à hauteur de 16,5%</p>	<p>Depuis le début du confinement, les dépenses de santé (remboursements) des mutuelles, institut de prévoyance et assureurs privés ont diminué de 2,2 milliards d'euros. En cause, la diminution de consultations chez les généralistes, dentistes et autres professionnels de santé alors que dans le même temps l'Assurance maladie prenait en charge à 100%, entre autres, des coûts de téléconsultation, les tests de dépistage du Covid ... Dès le mois de juin, le gouvernement souhaitait qu'en contrepartie des économies réalisées, les complémentaires de santé participent à l'effort de soutien à la sécurité sociale face à son déficit croissant. Un processus qui risque de les fragiliser, à moins qu'elles ne répercutent cette hausse sur les cotisations de leurs adhérents ; certaines y songent. l'ANR sera attentive à toute évolution.</p>
<p>Activité Commission N°3 <i>Défense de tous les retraités</i></p>	<p>Réunions</p>	<p><i>Les conséquences de l'épidémie de CORONAVIRUS se font sentir : Annulation des réunions, des AG, des voyages, des activités etc. Mais la commission 3 continue son travail de veille et de défense. Ses membres sont en relation suivie par courriel et par téléphone.</i></p>

Émetteur : La commission N°3